



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur David DELVAUX** demeurant Rue de la Douix 22 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé **Rue de la Douix, 22 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section C n°381N2.**

La demande vise les travaux suivants : Construction d'un carport isolé en bois pour deux voitures et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- l'implantation du car-port en dehors de la zone de bâtisse ;
- la zone de recul n'est pas traitée en en jardin ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°4) pour les raisons suivantes :

- le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieure à 5,00m ;
- Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode n°2** (Château Brunsode - 1<sup>er</sup> étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode n°2** (Château Brunsode - 1<sup>er</sup> étage) à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25 septembre 2025 au 9 octobre 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)